Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_044-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 20 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **30/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.
L'an 2026, le 20 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. ROLLAND Thierry, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à M. GRASBON Frédéric, M. PERROCHEAU Jean-Christian à M. GUINARD Arnaud, M. TALLENDIER Louis à M. EPAILLARD Ludovic, M. BEUCHET Laurent à M. BARDEL Philippe, Mme ETIENNE Valérie à M. EL YAZIDI Mohamed

Secrétaire de séance : M. EPAILLARD Ludovic

DÉLIBÉRATION 2026 -044 — Désignation de représentants de la Commune auprès de l'association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne (CDSMP)

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire

La Commune de Romillé a ouvert, le 18 novembre 2024, dans les locaux de la maison médicale de Romillé, un Centre Municipal de Santé (CMS)
Elle a par la suite adhéré à l'association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne (CDSMP), créée en octobre 2024, et qui est composée de structures porteuses de centres de santé à but non lucratif, ayant leurs sièges en Bretagne.
L'adhésion à cette association permet, aux membres représentant le CMS de développer et de renforcer les liens avec les centres de santé du territoire breton, mais également de bénéficier d'outils et de retours d'expériences pour améliorer le fonctionnement du centre.
Chaque membre adhérent est invité à mandater deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au maximum, nommés parmi les membres de l'instance de gouvernance de la structure porteuse et du personnel (il ne s'agit pas nécessairement de membres du conseil municipal).
Ces désignations doivent intervenir par vote au scrutin secret, sauf décision contraire unanime de l'Assemblée. Le Conseil municipal sera par conséquent préalablement consulté sur l'opportunité de procéder à un vote à bulletin secret pour ces désignations.

Le Conseil municipal est invité à bien vouloir délibérer de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260420-2026_044-DE

- **Décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation de ses représentants auprès de l'association des Centres de Santé Médicaux et Polyvalents de Bretagne (CDSMP) par un vote au scrutin secret.
- **Désigne,** à l'unanimité, sur ces fonctions :
  - Mme Rozenn COTTO, Adjointe déléguée à la santé, et Mme Mathilde DERVOËT, Responsable administrative du CMS, en qualité de représentants titulaires ;
  - M. Arnaud GUINARD, Maire, et le Dr Julie CHANVALON, médecin du CMS, en qualité de représentants suppléants.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD